

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Janvier

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Pour n'avoir pas été bruyantes et troublées, les élections sénatoriales de dimanche n'en sont pas moins intéressantes à considérer dans leur ensemble.

Quatre-vingt-douze sièges environ devaient être pourvus, et le nombre des candidatures était si considérable dans quelques départements, que les électeurs sénatoriaux ont été obligés de procéder à plusieurs éliminations successives avant de pouvoir fixer leur choix.

Dans d'autres parties de la France, au contraire, la situation électorale n'avait pas été modifiée, ou bien les adversaires du régime républicain, abandonnant la lutte, avaient laissé le champ libre aux hommes de gouvernement.

Le résultat total a affirmé une fois de plus, la volonté claire du pays de maintenir notre politique générale dans un esprit de modération, de tolérance et de libéralisme démocratique, qui s'inspire de la sagesse même et des nécessités les plus évidentes de l'heure présente.

Si les polémiques n'ont pas été ardentes, si les réunions ont été calmes et rares, si l'agitation a été peu sensible, l'expression de la volonté des électeurs n'a été que plus nette et plus sincère.

A Paris, M. Floquet, élu au premier tour, retrouve dans ce Sénat, tant méprisé des radicaux, une situation qui lui refait presque une virginité politique ! Il est important en outre de constater la défaite des socialistes intransigeants de la Seine dans la personne de M. Longuet.

Enfin, dans la région qui nous avoisine, les résultats sont presque satisfaisants.

La Charente, qui était demeurée en grande partie la terre classique de l'opposition, envoie au Sénat deux fermes républicains, sur trois candidats élus.

Des noms aussi honorables que ceux de MM. Maurice Laporte, Brothier et Lacombe devaient réunir de nombreux suffrages, et ils étaient bien faits pour décider les électeurs charentais à entrer définitivement dans la politique d'ordre pacifique et de progrès, que tous les bons républicains préconisent depuis longtemps.

En effet, M. Maurice Laporte et M. Brothier, ont été élus au premier tour ; mais il ne suffit pas toujours en matière électorale de pouvoir se recommander des services rendus et de l'intégrité du caractère ; aussi avons-nous le regret de constater que le troisième candidat de la liste républicaine échoue pour quelques voix, en présence de M. Martell, sénateur sortant, qui conserve son siège par la force d'une situation acquise et grâce, sans doute, à une habile propagande.

Il n'en reste pas moins qu'une grande victoire morale et matérielle a été remportée dimanche en Charente par la République, et nous pouvons surtout nous féliciter de voir arriver d'emblée à une haute investiture politique des hommes sympathiques à tous, auxquels un surcroît d'influence permettra de servir mieux encore, si c'est possible, les intérêts de leur pays.

Dans la Dordogne, les trois sénateurs républicains sortants, MM. Gadaud, Dussolier et Roger sont réélus à une grande majorité qui confirme les avantages déjà acquis à la cause républicaine, dans ce département.

De même, la Corrèze envoie au Sénat trois républicains, M. de Sal, sénateur sortant, M. Dellestable et M. Labrousse, ancien député, dont le radicalisme, gouvernemental déjà, ne s'aggravera certainement pas au Sénat.

Enfin, la Creuse qui avait à fixer son choix et à désigner ses élus au milieu d'un véritable tourbillon de candidats, a nommé, après plusieurs tours de scrutin, un médecin distingué et un homme aimable, M. le Dr Villard, républicain, maire de Guéret et MM. Dufoussat et Lecler.

— Monsieur, dit-il au marquis, je ne vois qu'un moyen pour vous d'obtenir ce que vous demandez. C'est celui que la loi indique. Elle autorise ce qu'on appelle les rectifications des actes de l'état civil.

— Comment !
— Il faut obtenir un jugement.
— Mais pour obtenir un jugement, je ne peux opposer que des preuves morales. Il m'est impossible d'établir mon identité autrement que par ma déclaration.

— Alors, je ne puis rien.
— Rien ! rien ! c'est-à-dire que ma fille restera malheureuse et soupçonnée ! Donc la justice ne peut rien pour moi ! Si elle s'empare demain d'un malfaiteur quelconque elle saura reconstruire son passé jour par jour, heure par heure, elle parviendra à rétablir les faits qu'il aurait pu croire oubliés, même inconnus. S'il s'agit de punir, la justice humaine, est clairvoyante, habile, mais, s'il faut sauver une malheureuse femme innocente, elle se déclare impuissante et répond par un « non possumus. »

— Elle ne peut pas entrer dans des considérations particulières. Ce qu'elle fait pour les malfaiteurs comme ceux dont vous parlez, c'est son devoir de le faire. Elle manquerait à sa mission en agissant différemment. Vous n'avez qu'une chose à tenter. Dressez vous-même une enquête, trouvez des témoins qui établissent bien exactement votre identité, et alors réclamez un jugement qui nous permette une rectification d'état civil.

M. de Courrance comprit que l'audience était finie. Qu'aurait-il pu demander encore ! Le ma-

Nous pouvons donc dire, d'une façon générale, que les élections ont grossi les rangs de la majorité du Sénat et qu'elles contribueront, heureusement, à affermir encore dans tout le pays, à une heure où de sérieux devoirs s'imposent, la véritable notion de gouvernement.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 janvier 1894

Suivant l'usage antique et solennel c'est le doyen d'âge qui préside cette première séance, assisté des plus jeunes membres de l'assemblée, qui remplissent les fonctions de secrétaires provisoires.

Le doyen d'âge, M. Pierre Blanc, ouvre la séance à deux heures et demie, en prononçant l'allocution suivante, d'une voix un peu affaiblie, mais cependant étonnante de clarté pour un vieillard de cet âge :

Messieurs les députés,

En ouvrant cette nouvelle législature, j'ai la satisfaction de penser que notre ardent désir est de la rendre plus féconde encore que celles qui l'ont précédée. Il serait injuste de ne pas reconnaître que les hommes qui ont préparé et fondé la troisième République ont acquis un titre impérissable à la reconnaissance du pays ; mais le nôtre ne sera pas moins glorieux si, comprenant le rôle qui nous est assigné, nous dotons cette République des réformes et de l'organisation que réclame le siècle de travail et d'humanité dans lequel nous sommes entrés.

L'orientation que nous avons à suivre nous semble toute tracée par les dernières élections générales. C'est former une majorité de gouvernement nettement et franchement républicaine, forte et stable pour appuyer un ministère qui veut marcher avec les républicains, conformer tous ses actes à la volonté nationale et dont le programme démocratique a été salué par la France entière.

C'est encore unir tous nos efforts, toutes nos volontés pour l'accomplissement de la grande œuvre de justice, de pacification, de solidarité qui nous est confiée. Sans doute, par ces temps où tout progresse et tout se transforme, la tâche qui s'impose à nous est immense et sera parfois difficile ; nous aurons néanmoins la volonté de l'accomplir avec la persévérance que commande le devoir, le dévouement qu'inspirent les grands intérêts de la patrie.

Le marquis chancela. Elle lui pardonnait.
— Je veux la voir ! Je veux la voir, murmura-t-il.

Et, sautant en voiture, il se fit conduire chez le colonel Delcroix.

V

LA VIE OULA MORT

Gertrude, accompagnée du colonel, était arrivée le matin même. Quand son père entra dans sa chambre, elle se leva, et voyant le marquis tremblant et ému, elle se jeta dans ses bras.

Quel moment de joie pour cet homme ! Hélas ! il ne tarda pas à le payer bien cher. Tant que sa fille avait été dans l'angoisse où la mettait la perte du petit Jean, elle s'était en quelque sorte forcée à l'énergie. Depuis quelques heures à peine elle était consolée de cette aventure, et déjà elle retomrait sous la griffe de sa douleur : l'enfant était retrouvé ; le mari n'était pas reconquis.

— Tu m'as pardonné, dit-il en la serrant étroitement contre son cœur.

— Ce fut Mme Delcroix qui répondit :
— Il n'y a pas à barguigner, vous êtes un brave homme. C'est certainement habile ce que vous

Evitons de nous égarer dans de stériles discussions : les questions économiques, financières, agricoles, humanitaires, sur lesquelles nous pouvons le plus facilement nous entendre et nous unir sont assez nombreuses pour remplir largement les quatre années que nous avons à parcourir.

Ce sont celles-là qu'il faut étudier sérieusement et résoudre démocratiquement ; quant à celles qui nous divisent profondément, laissons au temps, aux idées, à nos mœurs, au suffrage universel le soin de se prononcer sur elles.

Mais quels que soient, mes chers collègues, les travaux que vous entreprendrez, quels que soient les progrès que vous cherchiez à réaliser, n'oubliez jamais que c'est pour la liberté individuelle que s'est faite notre immortelle Révolution.

Après ce discours, dont la fin a été vivement applaudie, le scrutin est ouvert à la tribune pour la nomination du président définitif.

A quatre heures, les secrétaires annoncent que le quorum n'est pas atteint.

En conséquence, un nouveau scrutin sera nécessaire pour l'élection du président.

La séance est levée et la Chambre s'ajourne à jeudi.

SENAT

Séance du 9 janvier 1894

La séance est présidée par M. Kiener, doyen d'âge.

Peu de sénateurs sont présents. Le doyen d'âge appelle auprès de lui comme secrétaires du bureau provisoire les plus jeunes membres du Sénat. Ce sont, cette année, MM. Prevet, Dellestable, Durand-Savoyat, Guérin, Laurans et Régismanset.

M. Kiener, doyen d'âge, prononce alors le discours d'usage dans lequel, après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux élus, il prononce l'éloge funèbre de MM. Guinot et Schœlcher, sénateurs, décédés pendant l'intersession. Il retrace longuement la carrière de Schœlcher et ajoute : « J'ai reçu du président du Conseil général de la Martinique, à propos de la mort de M. Schœlcher, la dépêche suivante » :

Fort-de-France, 27 décembre.

Président du Sénat, à Paris.

Le Conseil général réuni, apprend avec douleur la perte que vient de faire le Sénat et la Martinique. Il lève la séance en signe de deuil. (Applaudissements prolongés).

avez fait là, de dénicher le moutard. Ma parole, je n'aurais pas cru que vous y seriez arrivé. Il était temps du reste, car je crois que cette pauvre petite en serait morte, je me rends compte de ce que c'est... si j'avais perdu la fille d'Emmeline, pas vrai. Alons, ne prenez point cette mine-là, ne faites pas le mode-ter et embrassez-moi.

M. de Courrance ne se fit pas prier. Il aurait embrassé tout le monde. Et cependant sa joie n'était pas entière ! Il voyait toujours le visage de Gertrude, ce visage qui laissait deviner une immense douleur.

— Tu m'as pardonné, répéta-t-il... Mais moi je veux être sévère contre moi-même ! Je t'avais promis de te rendre ton mari et ton fils. Je t'ai rendu l'un, je te dois encore l'autre.

Son père la vit chanceler à ces mots. Il comprit qu'il n'avait accompli que la moitié de son œuvre, et la moins difficile peut-être. Comment parviendrait-il à désiller les yeux de Pierre ? Pendant les huit jours qui suivirent, cette pensée ne le quitta pas. Il la tourna et retourna en lui avec acharnement. Enfin, il s'arrêta à l'idée qui paraissait la plus logique, en effet, aller droit à Mascaret et lui arracher un aveu.

Ce misérable avait fait une enquête, on se souvient, qui avait été, en somme, une des premières causes des malheurs qui s'étaient accumulés sur la tête de Gertrude. Il faudrait bien que lui, le marquis de Courrance, il parvint à arracher la vérité à cet homme. Il était impossible d'agir par l'intérêt sur Mascaret, mais par la peur, on lui ferait peut-être tout avouer.

Sur ces entrefaites, se produisirent deux incidents qui décidèrent M. de Courrance à ne plus

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 78

La Fille du Marquis

PAR MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IV

L'IMPASSE

— J'avais une fille ! une fille adorée... Elle s'est mariée. J'ai fait ce que tout autre père eût fait à ma place. J'ai voulu me rapprocher d'elle, j'ai voulu lui donner une partie de ma fortune. Qu'est-il arrivé ? Que son mari est devenu jaloux de moi ? De moi le père, comprenez-vous cela ? Il a chassé mon enfant ! et je me suis trouvé ainsi avoir fait deux fois le malheur de ma fille ! Quand j'ai dit à mon gendre : « Voilà qui je suis... », il m'a répondu : Vous mentez ! Alors, moi qui ignorais la loi, j'ai résolu de prouver qui j'étais ! Quelque jaloux qu'il soit, il ne pourra plus douter, en effet, pensais-je, quand il verra que j'accepte le bague ou l'échafaud ! Ah ! dites-moi ce que je dois tenter pour parvenir à ce but ? Quoi que ce soit je le ferai ! On ne peut pourtant pas empêcher un père de sauver son enfant.

Le magistrat avait écouté avec un intérêt visible, causé, en partie, par l'étrangeté et le dramatique de cette situation réellement nouvelle.

Après ce discours, le Sénat décide qu'il se réunira jeudi pour la vérification des pouvoirs. Il maintient comme bureau provisoire le bureau d'âge qui a présidé à la première séance.

INFORMATIONS

Le Panama

Nous n'en avons pas fini avec la question du Panama.

La Chambre est saisie de deux propositions de loi relatives aux affaires du Panama : une de MM. Gerville-Réache et Montaux sur la liquidation du Panama, l'autre de M. le comte d'Elva, ayant pour objet la nomination d'une commission munie des pouvoirs les plus étendus, pour faire rendre pleine justice aux intéressés dans l'affaire du Panama.

Le conflit franco-anglais

Londres, 9 janvier.

Le *Daily-News* de ce matin dit : « On dit que le campement britannique à Warina n'avait pas établi d'avant-postes ; ceci explique comment l'ennemi est arrivé sans être signalé. »

Le ministre de la guerre va prescrire une enquête sévère sur ce fait. »

* *

Vous connaissez l'incident de Sierra-Léone. Un détachement français rencontrant un détachement anglais l'a pris pour un parti de Sofas et l'a attaqué. Il y aurait eu plusieurs tués, dont des officiers, et de nombreux blessés de part et d'autre. Voilà du moins ce que le télégraphe nous apprend et encore tous les détails qui nous arrivent sur cette affaire sont-ils de source anglaise, ce qui les doit rendre suspects. Il convient donc, avant de juger de l'affaire, d'attendre que toutes les circonstances soient exactement connues.

Les journaux sont d'ailleurs généralement d'accord là-dessus. Le *Figaro* déclare qu'il est probable que la presse anglaise va mener grand tapage autour de ce fâcheux incident. Il ne veut pas, pour lui, se prononcer avant que les détails ne soient connus, mais il constate que d'après les explications du ministre anglais, il est certain que l'expédition anglaise a commis des imprudences.

Le *Gaulois* espère que l'incident n'aura pas de suites sérieuses et qu'il n'en résultera aucune complication. Pour lui, tout se bornera à un échange de notes entre les deux gouvernements.

Le *Jour* n'hésite pas à accuser formellement les Anglais d'avoir provoqué le conflit : ce qui d'ailleurs ne serait pas autrement surprenant étant donné les habitudes bien connues de la politique coloniale anglaise.

Pour le *Jour*, ce fait est à rapprocher des actes de main-mise sur l'Egypte, des brigandages commis par le capitaine Luggard dans l'Ouganda, de la violation des territoires portugais dans le Zambèze, de la dernière expédition de sir Cecil Rhodes contre les malheureux matabélés, des procédés odieux employés par la compagnie anglaise du Niger contre l'expédition de M. Mizon qui, naguère voyait ses marchandises frauduleusement saisies, en même temps qu'on le menaçait de couler ses navires.

Le *Paris* trouve également bien invraisemblable cette erreur du commandant français, cause du conflit, d'après les dépêches anglaises.

retarder l'exécution de son projet. Un matin, le colonel proposa à Gertrude et au marquis de faire une promenade en voiture. M. Delcroix était sombre et soucieux depuis quelque temps. Lui aussi avait un plan arrêté dans son idée. De plus, il remarquait les tristes et constantes de Gertrude ; ce noir ennui de la jeune femme agissait sur lui plus encore que les toux sèches dont elle était prise par moment.

Ils sortirent donc tous les trois. Le cocher savait sans doute à quelle adresse il devait conduire les promeneurs, car il n'attendit aucun ordre et partit. Le printemps était revenu.

On se rappelle que ce printemps de l'année dernière a été d'une excessive précocité, en revanche, l'été fut constamment pluvieux. Cette promenade matinale devait donc être charmante. Le colonel se départit un peu de son optimisme accoutumé. Il se montra plus gai qu'à l'habitude.

M. de Courrance, lui, ne songeait qu'à sa fille ; il n'avait d'yeux que pour la pâle malade étendue dans le fond du landeau ; examinée au grand jour, sa jolie tête fine, amaigrie, faisait mal à voir.

— Pourquoi n'avez-vous pas voulu que j'emmenasse Jean, mon oncle ? demanda-t-elle.

— Parce que... parce que... Voilà !...

Si Gertrude avait remarqué le chemin que suivait le landeau, elle aurait deviné peut-être, mais elle se laissa aller au charme de cette course matinale sans regarder autour d'elle. La voiture s'arrêta rue de Laval, à l'entrée de l'avenue Frochot.

— Ah ! j'avais oublié de te prévenir, dit-il. Je compte déménager. Puisque nous demeurons en-

C'est jusqu'à présent l'avis général. Mais patience, nous ne pouvons tarder à connaître la vérité sur cette affaire.

La Mévente des Vins

Au cours d'une réunion du syndicat des viticulteurs du troisième canton de Montpellier, le président a déclaré que la municipalité de Paris élevait constamment les droits d'octroi sur les vins et il a conclu ainsi :

Et si Paris persiste à prohiber nos produits par des droits d'octroi excessifs, pourquoi ne lui rendrions-nous pas dent pour dent, œil pour œil, en refusant tout ce que nous recevons de lui ?

Le jour où nous cesserons de recevoir ses journaux, où nous mettrons en quarantaine tous les magasins vendant un seul article de Paris, un seul objet fabriqué ou vendu par Paris, ce jour-là les habitants de la capitale comprendraient peut-être que nous ne voulons plus être traités en parias et plus mal que les étrangers.

Ils comprendraient enfin que les intérêts des consommateurs sont étroitement liés à ceux des producteurs, car nous sommes tous consommateurs en même temps que producteurs.

Les troubles en Sicile

Rome, 10 janvier.

La *Fanfulla* assure, sous toutes réserves, que, parmi les papiers chiffrés saisis chez le député de Felice, on a trouvé la clef des chiffres démontrant notamment l'existence d'une liste de dépôts d'armes établis en Sicile et un plan d'organisation en vue de produire des désordres. Ce journal ajoute qu'avec les derniers papiers de M. de Felice, saisis chez le prêtre Urso, le gouvernement connaît la provenance de l'argent qui sert à organiser les Fasci.

Suivant l'*Opinione*, lesdits papiers démontreraient que le plan en question aurait été concerté avec la participation d'anarchistes et de socialistes étrangers pour faire éclater la révolution non seulement en Sicile, mais encore et simultanément dans d'autres parties de l'Italie, notamment dans la Romagne et les Marches. Ce journal prévoit d'autres arrestations.

La *Riforma* assure que M. Crispi présentera, à la rentrée des Chambres, un projet sur lequel il posera la question de confiance. Ce projet aura trait aux mesures sociales à prendre en faveur de la Sicile.

L'*Italia* dit : « Lorsqu'on discutera le procès instruit en Sicile, on verra à qui attribuer le mouvement insurrectionnel qui se préparait en Sicile, à Naples et à Rome. »

On avait tout préparé dans l'espoir qu'au premier mouvement, non seulement en Sicile, mais dans toute l'Italie, une révolution basée sur le socialisme éclaterait. »

La révolution au Brésil

Rio-de-Janeiro, 9 janvier.

Une forteresse du parti du président Peixoto, ayant, par erreur, canonné une chaloupe cuirassée allemande l'*Alexandra*, le président a donné satisfaction de cet outrage en saluant le drapeau allemand et en destituant l'officier.

Un combat décisif est toujours imminent ; on fait de grands préparatifs des deux côtés.

On répète dans les cercles gouvernementaux que les insurgés perdent du terrain par suite du manque de vivres et de munitions.

Les affaires sont, pour ainsi dire, suspendues à Rio-de-Janeiro.

semble, cela t'intéresse. Je dé-ire que tu visites un appartement qui me plaît beaucoup.

Gertrude monta l'avenue Frochot, appuyée au bras de son père. Le colonel marchait devant et se retournait de temps en temps avec prudence ; il craignait tant que sa nièce ne se doutât de quelque chose ! Ce qu'il préparait était fort grave, en effet. Il voulait tout simplement qu'une rencontre eût lieu entre les deux époux. Pierre n'avait pu reprendre son appartement de la rue Brochard-de-Saron, qui ne se trouvait pas libre, et il s'était réfugié dans l'avenue Frochot, où tant d'artistes, musiciens et littérateurs, ont fait leur nid. C'est vers l'atelier du peintre que le colonel conduisit Gertrude.

Car, depuis un mois, le colonel avait fait plusieurs visites au jeune peintre. Bien qu'il n'eussent ni l'un ni l'autre parlé de Gertrude, M. Delcroix s'était aperçu que Pierre aimait sa femme tout aussi passionnément qu'autrefois. Plus peut-être en ce sens qu'il avait souffert davantage par elle. La jalousie grondait toujours dans ce cœur d'aman. Il croyait Gertrude criminelle et cependant il l'aimait.

Le colonel comprit tout cela. C'est alors que l'idée lui vint de faire une épreuve suprême. Puisqu'un combat entre la jalousie et l'amour, entre le doute et la croyance se livrait dans l'âme du jeune homme, surtout depuis qu'il avait reçu la visite du marquis de Courrance, il fallait l'amener à se prononcer. C'est pourquoi il s'était décidé à cette entrevue, c'est pourquoi, craignant un refus de Gertrude, il l'avait emmenée sans lui apprendre le but de cette sortie matinale.

Kervigan habitait au numéro 7 au rez-de-chaus-

Rio-de-Janeiro, 10 janvier. Le maréchal Peixoto, président des Etats-Unis du Brésil, a donné sa démission.

LES ANARCHISTES

Deux lettres

Tous les jurés appelés à siéger dans l'affaire Vaillant, de même que M. le président Caze, ont reçu une nouvelle lettre du groupe d'hommes libres qui se fit remarquer, ces jours derniers, par une première lettre très littéraire. Nous reproduisons à titre de documents ces deux lettres.

Voici celle adressée aux jurés :

« Messieurs les jurés,

» Vous avez certainement compris, à l'importance exceptionnelle du procès qui va s'ouvrir, que ce n'est ni un homme, ni un acte que vous avez à juger. C'est une situation. Condamner Vaillant, c'est encourager les maîtres du pouvoir et de la fortune publique à persévérer dans leur lutte insensée contre les revendications populaires, c'est légitimer le trafic des consciences et des mandats parlementaires.

» Acquitter Vaillant, au contraire, c'est donner à la classe dirigeante et possédante un avertissement fécond en résultats.

» Qui sait ? De votre verdict dépend peut-être une heureuse détente de nos rapports sociaux. On vous demande de rendre un verdict de peur, de haine, et de vengeance ; nous ne nous adressons, nous, qu'à vos sentiments d'indépendance et d'équité.

La condamnation de Vaillant serait l'acquiescement de tous les fauteurs d'abus et de spoliations. Son acquittement sera leur condamnation.

» Vive l'humanité !

» Un groupe d'hommes libres. »

L'autre, très longue, a été envoyée au président des assises. Nous en reproduisons les principaux passages :

» Monsieur le président,

» L'examen consciencieux approfondi que vous venez de faire du dossier Vaillant a fixé votre opinion sur la responsabilité de notre camarade. Cette opinion, le caractère de vos délicates fonctions, vous commandent de la faire partager aux jurés. Vous leur rappellerez qu'ils n'ont pas à se considérer comme les vengeurs de la société compromise, qu'ils sont devenus des magistrats impartiaux, et qu'inaccessibles aux considérations étrangères à la cause, ils doivent juger sans haine et sans crainte.

» Vous leur direz que dans la sérénité de leur conscience ils ne doivent tenir aucun compte de la situation élevée des personnes visées, et ne se préoccuper que de la turpitude ou de la générosité du mobile ayant inspiré l'action.

» Votre intégrité professionnelle leur fera comprendre que le luxe théâtral des pièces à conviction est faite pour éclairer et non pour impressionner leur esprit, et que l'absence de cadavres ne peut être compensée par les subtiles arguties des expertises et l'étalage décoratif des mobiliers éventrés.

» Nous sommes convaincus, monsieur le président, que vous ne faillirez pas à ce devoir impérieux et sacré.

» Un groupe d'hommes libres. »

Les victimes de Vaillant

Immédiatement après l'attentat du 9 décem-

bré, M. Delcroix sonna. Un domestique se présenta. Le colonel l'écarta doucement de la main.

— Il est inutile que vous nous annonciez, dit-il.

Puis, ouvrant lui-même la porte de l'atelier, il laissa passer le père et la fille. Gertrude ne reconnut pas son mari d'abord. Mais Pierre s'étant retourné brusquement au bruit que faisaient les nouveaux venus, Gertrude devint livide et poussa un « ah ! » étouffé. Quant à Pierre, il était debout devant son cheval, comme cloué au sol par la stupeur.

— Je t'amène ta femme, dit le colonel avec cette autorité, avec cette dignité dont il avait fait preuve naguère, lors de la rupture, à la Ravinrière.

Et comme le jeune homme ne répondait pas :

— Défends-toi, ajouta M. Delcroix en se tournant vers sa nièce.

Elle, se défendant, quand elle avait peine, la malheureuse, à ne pas tomber, quand il lui semblait que tout vacillait autour d'elle. Elle s'avança vers Pierre cependant, et quand elle fut à deux pas de lui, elle se laissa choir sur les genoux et elle fondit en larmes.

Les scènes muettes sont souvent d'une haute éloquence. Pierre ne cachait pas la profonde émotion qu'il ressentait.

— Ah ! pourquoi l'avez-vous amenée, murmura-t-il.

— Parce que je meurs de t'avoir perdu, dit-elle d'une voix brisée. Ah ! je n'aurais jamais eu le courage de venir, si j'avais su où il me coadjuvait. Et pourtant, c'est toi que j'appelais toujours c'était toi que j'invoquais sans cesse. Pierre, tu

bra dernier, le bureau de la Chambre s'était préoccupé de la question de savoir s'il n'y avait pas lieu d'indemniser celles des victimes qui se trouvaient dans une situation peu aisée.

Le ministère de l'intérieur, sur la demande du bureau de la Chambre, a fait procéder à une enquête sur la situation des victimes, et, après les résultats de cette enquête, le bureau, dans sa séance tenue le 1^{er} janvier, a décidé d'allouer une somme de 5,300 fr. pour être distribuée en indemnités. Cette somme est prélevée sur les crédits disponibles du bureau de la Chambre.

Cet acte, purement gracieux, n'engage aucune question de principe.

Saisie de publications

Divers exemplaires de l'almanach du *Père Peinard* traduit en Anglais et envoyés de Londres à Paris ont été saisis à la frontière.

D'autre part, M. Bernard, commissaire de police aux délégations judiciaires, a saisi, sur mandat de M. Meyer, juge d'instruction, à la gare de la petite vitesse de la compagnie du Nord, à la Chapelle, une caisse renfermant environ 1,500 exemplaires d'une publication ayant pour titre : « Société mourante et Anarchie », par Jean Grave, l'anarchiste récemment arrêté.

Cette publication, une réédition qui contient une préface de M. Octave Mirbeau, était adressée par un imprimeur de Laeken (Belgique) à M. Jean Grave, aux bureaux de *la Révolte*, 140, rue Mouffetard.

La compagnie du Nord venant de recevoir l'ordre de réexpédition, le colis allait être renvoyé à l'expéditeur lorsqu'il a été saisi.

Le procès de Léauthier

On annonce que l'instruction ouverte contre Léauthier, meurtrier de M. Georgevitch, a été close et que M. Meyer, juge d'instruction, a transmis le dossier à la chambre des mises en accusation.

Léauthier sera défendu aux assises par M^e Albert Crémieux.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

La Réforme de l'impôt des Boissons

On a distribué mardi, à la Chambre, un rapport sommaire de M. Emile Rey, député du Lot, sur la proposition de M. Emile Brousse, député des Pyrénées-Orientales, relative à la réforme de l'impôt des boissons. Voici le rapport :

« La réforme du régime des boissons est depuis longtemps à l'étude. Elle est de celles que le pays réclame avec impatience ; elle peut apporter un soulagement considérable à la crise commerciale que traverse la viticulture. »

» Aussi M. Emile Brousse et quelques-uns de ses collègues ont-ils cru devoir saisir de nouveau la Chambre de cette importante question, par le dépôt d'une proposition de loi qui est, à très peu de chose près, la reproduction de celle qui fut présentée par le regretté M. Jamais, au nom de la commission de 22 membres nommée par la dernière Chambre.

» Votre première commission d'initiative, tout en faisant ses réserves sur quelques-unes des dispositions de ce projet, estime, à l'unanimité, qu'il y a lieu de reprendre l'examen d'une réfor-

ne peux plus me supposer coupable, maintenant. Pourquoi ne t'as-tu pas cru quand il t'a dit qu'il était mon père. C'est la vérité, et il me semble que la vérité doit convaincre tout le monde, cependant...

Elle s'arrêta ; les sanglots étouffaient sa voix. Elle reprit, se traînant aux pieds de son mari, comme si elle eût été une coupable, implorant sa grâce, et non une femme faussement accusée qui réclame justice.

— Rappelle-toi le passé, Pierre. Rappelle-toi combien tu m'as aimée, et décide si, en effet, je suis capable de t'avoir trahi ! Que tu m'aies soupçonnée de crime quand tu ignorais encore qu'il était mon père, je le conçois, mais maintenant tout doit s'expliquer pour toi. Non tu me connais assez pour comprendre qu'il est impossible que je sois une misérable ! Tu ne me réponds rien ! Tu restes inflexible ? Tu ne vois donc pas que je t'aime plus que jamais, Pierre, et que si je ne peux plus vivre de cet amour-là, je ne tarderai pas à en mourir.

Pierre la saisit avec transport dans ses bras.

— Ah ! moi aussi je t'aime ! Même quand je t'ai le plus condamnée, je ne pouvais faire autrement que de t'adorer ! Mais traite-moi veux d'être faible et sans volonté... Je ne peux étouffer les angoisses qui sont dans mon cœur...

Elle se redressa, fière et forte comme autrefois, et montrant M. de Courrance, qui était à l'entrée de l'atelier :

(A suivre.)

me qui a occupé si longtemps le Parlement, sous la précédente législature, et qui a été si près d'aboutir, et elle vous demande de vouloir bien prendre en considération la proposition de nos honorables collègues. »

Aux Jardies

Les anciens membres du comité Gambetta, de Belleville, se sont rendus, dimanche matin, aux Jardies pour déposer leur hommage sur le monument Gambetta.

Après avoir déposé leurs signatures, les visiteurs se sont rendus dans la chambre de Gambetta, où de nombreuses couronnes ont été déposées au pied du lit.

Révision des listes électorales

Nous rappelons aux électeurs que la période pendant laquelle ils peuvent se faire inscrire sur les listes électorales est ouverte depuis le premier janvier et se ferme le quatre février.

Les citoyens qui n'ont pas changé de domicile ne doivent pas négliger cependant d'aller s'assurer si leur nom continue à figurer sur les listes.

Au 7^e de ligne

M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade, a présidé mardi matin, à 10 heures, à l'hôpital de Cahors, la Commission mensuelle de réforme.

Dans l'après-midi, le général s'est rendu à la caserne Bessières, et a vu l'instruction des jeunes soldats et leur habillement. Il a ensuite visité le casernement.

Le général s'est rendu ensuite à la salle d'honneur où il a reçu les officiers arrivés au corps depuis peu.

Les Prévoyants de l'Avenir

Avoir social au 30 novembre 1893 10,720,530,81
au 31 décembre 1893 10,856,550,59

Les statuts de l'orphelinat des Prévoyants de l'Avenir paraîtront prochainement.

PARAZINES.

Prévoyants français

Conformément à l'article 38 des statuts, les membres de cette société sont invités à se rendre à la réunion générale annuelle qui aura lieu le dimanche 14 janvier 1894, à 4 heures du soir, à l'hôtel-de-ville.

Tout sociétaire qui n'assiste pas à cette réunion, sans avoir une excuse valable, est passible d'une amende de un franc.

Taxe municipale sur les chiens

Les nouveaux possesseurs de chiens et les possesseurs de chiens non encore imposés à la taxe, sont invités à faire, à la mairie de Cahors, d'ici au 20 janvier prochain, la déclaration prescrite par la loi, sous peine de se voir appliquer la triple taxe.

Maladies épidémiques

L'administration préfectorale vient d'adresser à tous les maires du département du Lot, des instructions pour la stricte application de la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine et notamment au sujet de l'application de l'article 15 de cette loi, aux termes duquel les docteurs en médecine, les officiers de santé et les sages-femmes sont tenus de faire, à l'autorité publique, aussitôt le diagnostic établi, la déclaration des maladies épidémiques tombées sous leurs observations.

La liste des maladies épidémiques prévues par l'article 15 de la loi précitée sont les suivantes : 1^o La fièvre typhoïde, 2^o le typhus exanthématique, 3^o la variole et la varioloïde, 4^o la scarlatine, 5^o la diphtérie (croup et engine couenneuse), 6^o la suette milliaire, 7^o le choléra et les maladies cholériques, 8^o la peste, 9^o la fièvre jaune, 10^o la dysenterie, 11^o les infections puerpérales, lorsque le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé, 12^o l'ophtalmie des nouveau-nés.

L'autorité publique qui doit, aux termes de l'article 15 susvisé, recevoir la déclaration des maladies épidémiques, est représentée par le sous-préfet et par le maire. Les praticiens mentionnés dans ledit article 15 devront faire la déclaration à l'un et à l'autre aussitôt le diagnostic établi.

La déclaration se fera à l'aide des cartes détachées d'un carnet à souche qui portent nécessairement la date de la déclaration, l'indication de l'habitation contaminée, la nature de la maladie désignée par un numéro d'ordre, suivant la nomenclature inscrite à la première page du carnet. Elles pourront contenir, en outre, l'indication des mesures prophylactiques jugées utiles.

Les carnets sont mis gratuitement à la disposition de tous les docteurs, officiers de santé et sages-femmes.

Echenillage

M. le préfet du Lot a pris l'arrêté suivant : Article premier. — Avant le 15 juin, les propriétaires, fermiers, locataires, usufruitiers, usagers, ou autres faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, seront tenus, chaque année, d'écheniller ou de faire écheniller les arbres, arbustes, haies et buissons, qui se trouvent sur lesdits héritages.

Art. 2. — Ils seront obligés de brûler, sur-le-champ, les bourses et toiles qui seront tirées des arbres, arbustes, haies et buissons, dans un lieu où il n'y ait aucun danger de communication du feu, soit aux bois, arbres et bruyères, soit aux maisons et bâtiments.

Art. 3. — Les mêmes obligations sont imposées aux fonctionnaires et administrateurs publics ayant dans leur service la surveillance des promenades, routes, jardins et terrains de tonte nature sur lesquels existent des arbres, arbustes, haies et buissons.

Art. 4. — La chasse et la destruction des petits oiseaux est défendue en tout temps. Est prohibé également l'enlèvement de leurs nids et de leurs couvées.

Rixe

Lundi soir, les époux P..., forgeron, se présenteraient au domicile du sieur B..., chiffonnier, pour se faire payer une note de 37 fr. qui leur était due pour fournitures diverses.

Une discussion ne tarda pas à s'engager entre les créanciers et le débiteur, et ce dernier, saisissant une barre de fer, aurait peut-être pu occasionner un malheur s'il n'avait été désarmé par le sieur P... Néanmoins, la femme P... ayant proféré des insultes contre B..., celui-ci lui aurait porté des coups et l'aurait renversée; d'où contusions et blessures.

Plainte ayant été déposée par les époux P...; la police a fait entendre B..., lequel n'a pas nié sa dette, et a prétendu que, s'il avait refusé de payer, c'était parce que les époux P... ne lui avaient pas présenté une facture régulière; quant aux coups, il a dit que ce n'était que pour punir la femme P... de ses insultes.

M. le commissaire de police a dressé procès-verbal contre les demandeurs et le défendeur, qui auront à s'expliquer devant le tribunal.

Agression

Mardi soir, à l'arrivée du train de Paris de 8 h. 41, une femme descendait du train, et, pour entrer en ville, s'engageait dans la rue de la Banque.

A peine avait-elle fait quelques pas dans cette rue, qu'elle était accostée par un individu de petite taille enveloppé d'un manteau et la tête recouverte d'un capuchon.

Cet individu demanda à la voyageuse d'où elle venait, et, sur la réponse de celle-ci qu'elle venait de Paris, se mit à la suivre. Mais, un instant après, il se rua sur cette femme et la renversa. Aux cris poussés par la victime de cette agression, plusieurs personnes accoururent, pendant que l'individu fuyait et se déroba à toute poursuite.

La femme n'a eu, d'ailleurs, aucun mal, et en a été quitte pour une forte émotion. C'est une nommée Rose N..., âgée de 52 ans, originaire de Caillac; elle croit, d'ailleurs, que l'individu qui s'est jeté sur elle n'en voulait qu'à son argent.

AVIS

A partir du 15 janvier courant, l'étude de M^e Bon, successeur de M^e Espéret avoué, sera transférée **Boulevard Gambetta N^o 31**, en face le collège de jeunes filles.

Figeac

Sur un ordre émanant du parquet de notre ville, la gendarmerie de Saint-Céré a mis en état d'arrestation Mathurin Bex, âgé de 51 ans, né à Saint-Céré, sans domicile fixe. Il est inculpé d'avoir, dans le courant du mois de décembre dernier, volé divers objets au préjudice de Francoal, chiffonnier à Figeac.

Bex a été écroué à la maison d'arrêt.

Floressas

Le cours des porcs gras était de 45 fr. à 52 fr. 50 les 50 kilos, poids mort.

Prayssac

Notre nouvelle foire a été assez belle. Le cours des bestiaux était celui des foires précédentes. Le blé valait de 13 à 14 fr. les 4/5. Le maïs de 9 à 10 fr. Les pommes de terre de 2 fr. 50 à 3 fr. Les cerneaux de 4 fr. 50 à 5 fr. le cinquième

Mauroux

La foire a été belle. Il s'est vendu quelques paires de bœufs à des prix variant de 350 à 780 fr. la paire. Les porcs gras de 41 à 46 fr. les 50 kilos, poids vif. La volaille de 3 à 5 fr. la paire. Les lièvres de 3 à 5 fr. la pièce. Les lapins domestiques de 2 à 3 fr. la paire. Les dindons de 11 à 15 fr. la paire. La truffe de 8 à 10 fr. la livre.

Labastide-Murat

La foire du 2^e lundi de janvier a été peu importante. Les quelques bœufs qui étaient au champ de foire se sont vendus au cours des foires précédentes.

Il en est de même pour les bêtes à laine. Les porcs gras se vendaient de 35 à 47 fr. les 50 kilos, poids vif. Le blé se vendait de 13 à 14 fr. les 4/5. Le maïs de 9 à 11 fr. L'avoine 8 fr. Le gibier se vendait aux prix des derniers marchés. La volaille avait subi une petite hausse. Les œufs 1 fr. la douzaine.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Conférence faite à Cazals, le 17 décembre 1893, par M. le docteur Charles Calmeilles, maire de Cazals, président de la 87^e section des Prévoyants de l'Avenir.

(Suite et fin)

Nous le savons bien, et il est toujours pénible de prélever sur un salaire modique, l'obole des vieux jours. « Le principe de l'épargne, disait avec raison Vigano, est douloureux, mais sublime parce que c'est une création de l'homme, une victoire de l'homme, sur l'instinct, le triomphe sur les désirs et peut-être les besoins » ; mais aussi pénible que soit ce sacrifice, il n'est pas si grand qu'on ne puisse le faire.

Et à ce propos, permettez-moi de laisser la parole quelques instants à Dugas, le vice-président de notre comité central : « N'est-ce pas, dit-il, une déplorable habitude, que de retirer le vieillard de la famille et sous prétextes d'insuffisantes ressources, de l'envoyer mourir à l'hôpital, loin des siens. L'homme qui a passé sa vie, usé ses forces à élever une famille, à donner des travailleurs à l'industrie et des soldats à la patrie, a droit à autre chose qu'à la froide demeure de l'hôpital ; nous sommes certains que le père de famille conservé au foyer par les enfants, serait encore grandement utile à cause des sages conseils que son expérience lui permettrait de donner. Si nous nous plaçons au point de vue moral, quel exemple ce serait pour les petits enfants, qui verraient l'aïeul respecté, choyé par leur père et mère ; quelle bonne et belle éducation ils recevraient là, et quel désir ils auraient eux-mêmes de rendre les mêmes soins à ceux qui leur ont donné le jour, alors que ceux-ci auraient vieilli à leur tour.

» Ce serait là la reconstitution de la famille sur ses bases anciennes et seules vraies, et le vœu le plus cher que doit faire tout bon Français, soucieux de la grandeur de son pays et du bonheur de ses enfants. »

Il faudrait ne pas avoir lu l'histoire pour ignorer qu'aux siècles passés, on avait le culte du vieillard, et que ce culte honore les nations et les peuples qui le pratiquent, et ce ne sont certes pas ces derniers qui ont le plus souvent subi l'humiliation de la défaite. Ce grand culte on le trouve aussi bien chez la peuplade sauvage que dans la grande Rome civilisée.

Et cette idée de la famille ainsi reconstituée n'évoque-t-elle pas celle de Patrie ? Si, messieurs, la patrie est inséparable de la famille. C'est pour elle autant que pour nous que nous élevons nos enfants. Ces enfants, nous devons, dès le berceau, leur enseigner à la chérir et à l'aimer.

Nous devons leur redire qu'ils seront peut-être appelés à la défendre. C'est au sein de la famille, c'est au foyer que l'enfant doit apprendre le culte de la patrie, le culte de la France.

Vous le voyez donc, mesdames et messieurs, notre société a aussi un but patriotique. Riche, elle lui prêterait avec ivresse ses millions pour la défendre. Aimant son pays par-dessus tout, elle lui fournirait des bras pour repousser l'audacieux qui tenterait de franchir nos frontières et qui oserait vouloir l'asservir. Elle aura réalisé, ce qui est nécessaire : l'union des partis, des castes, des religions, sous un même drapeau. Elle aura reconstitué la famille et rendu à l'humanité souffrante et malheureuse, un prodigieux et éclatant service. Elle aura réalisé la sublime parole du Christ.

Venez donc, mesdames, venez mes amis, vous associer à cette œuvre grandiose. Apportez-nous le sou du malheureux, le sou de l'épargne. Ce faisant, vous remplirez un double but : vous vous assurerez par cette modeste économie, une retraite pour vos vieux jours et vous contribuerez en même temps au soulagement des misères sociales.

Hommes de l'âge mûr, jeunes gens, jeunes filles, venez tous. Ces 20 sous par mois que vous apporterez sont pour vous bien peu de chose, avouez-le ; en les gardant, vous ne serez ni plus riches ni plus pauvres, tandis que si vous les versez à la caisse des Prévoyants, ils porteront un intérêt, ils fructifieront, et au bout de 20 ans, la bonne petite rente vous arrivera ; et je ne prends pas la peine de vous demander si vous lui ferez bon accueil. Elle sera la bienvenue et vous lui ferez fête.

Venez donc, comme je vous le disais tout à l'heure, vous associer à notre œuvre. Venez. L'année 94 va commencer, et il est temps de s'inscrire.

Elle est grande et généreuse cette œuvre ; elle est pour le riche, une œuvre de paix sociale,

pour le travailleur un instrument de dignité, de virilité et d'indépendance, et quoique lui aura prêté son concours aura bien mérité de la patrie et de l'humanité.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 16 janvier 1894

L'Oncle Célestin

Opérette en 3 actes, musique de E. Audran

On commencera par :

MARAT

(CHARLOTTE CORDAY)

Épisode tragique, par Ponsard, de l'Académie Française

DÉPÊCHE

Vaillant condamné à mort

Dans son audience du 10 janvier, la cour d'assises de la Seine a condamné à mort l'anarchiste Vaillant, l'auteur de l'attentat de la Chambre des députés.

En entendant ce verdict, Vaillant crie « Vive l'anarchie ».

Paris, 11 janvier.

Le *Courrier du Soir* rapporte que Vaillant a renoncé à signer son pourvoi en cassation.

Bibliographie

Journal des Elèves de Lettres

(6^e ANNÉE)

Grande revue d'enseignement. — Organe de l'Enseignement secondaire et primaire. — Adopté par la commission des livres pour toutes les bibliothèques de quartiers, des lycées, collèges, écoles normales (jeunes gens et jeunes filles).

Le *Journal des Elèves de Lettres* a publié et publie :

1^o Des Conférences (sténographiées) faites aux matinées classiques de l'Odéon, par MM. Brunetière, J. Lemaitre, Sarcey, Larroumet, Chantavoine, Lintilhac, etc., sur le théâtre de Corneille, Racine, Molière, Shakespeare etc.

2^o Les cours de la Sorbonne et du Collège de France (*in-extenso*) de MM. Boissier, Deschanel, Egger, Brochard (philosophie), Larroumet, Croulé (littérature française), Martha (littérature latine), Croizet (littérature grecque), Marion (morale)

3^o Critiques, Causeries, Etudes littéraires, Pages oubliées sur les auteurs classiques, etc.

4^o Copies couronnées des Concours Généraux et autres ; *Devoirs d'Elèves* de toutes classes ; depuis la quatrième (classique) et moderne Ecoles normales). Sujets de devoirs proposés par les lecteurs et traités par eux. Compte-rendu des copies.

5^o Cours résumés sur toutes matières d'examen — Plans de dissertations — Choix de jugements sur les auteurs classiques — Interrogations — Conseils, etc. Cours par correspondance.

6^o Concours entre les lecteurs — (2 fois par an).

7^o Notice bibliographique — Petite poste — Service de Librairie, etc.

Envoi d'un numéro spécimen sur demande.

ABONNEMENTS : un an, 8 fr. ; six mois 5 fr. trois mois, 2 fr. 50.

ADMINISTRATION : 26, rue des Ecoles

En vente partout : Les quatre tomes parus des *Conférences de l'Odéon* — (40 conférences de MM. Brunetière, J. Lemaitre, Larroumet, Sarcey, etc., sur le théâtre classique) — chaque tome : 2 fr. 75.

Ve tome en préparation (paraîtra en janvier). Collections du « Journal des Elèves de lettres » (cinq années) 9 fr.

LES ENFANTS

dont la croissance est rapide ont besoin d'une alimentation forte qui développe leurs muscles et fortifie leur charpente. L'aliment qu'on doit leur donner c'est

l'Émulsion Scott

cette délicieuse crème d'huile de foie de morue, facile et agréable à prendre : elle rend les enfants robustes, potelés et roses. Les médecins du monde entier la recommandent. J. DELOUCHE, Phien, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

LILLE (Nord)

Béni soit le jour où j'ai connu les **Pilules Gicquel**. Depuis bien des années je souffrais de l'estomac, j'avais des vomissements de Bile et de Glaires, des Maux de tête atroces, une constipation que rien ne pouvait faire céder, car les sels purgatifs ne faisaient que m'échauffer les intestins. J'étais devenu d'une faiblesse extrême. Depuis un mois je fais usage de ces bonnes **Pilules Gicquel** qui m'ont complètement guéri. Signé : G. Ebstein, à Lille.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse que l'on puisse faire: c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition: Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition: Trois mois, 7 fr.; — Six mois, 13 fr. 50; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

La petite Carte de poche DU LOT

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique: AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

CAPSULES DE Quinine de Pelletier ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen: 1 franc le gramme.

DÉPÔT: Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS

SITUATION d'Agent général (ayant qualité de Directeur départemental) d'une Compagnie d'assurances sur la vie, est libre pour le département du Lot.

Ecrire, en indiquant références, à M. de Marliave, 38, avenue de Clichy, Paris.

MALADIES DES ENFANTS

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^{ie} à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue.

Dépôt: Toutes Pharmacies.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

PLAIES, ULCÈRES, MARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement est simple et sans danger. Il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois Henri SÉGUY tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Vignes Américaines GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire: M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION: 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figurons les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 40 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains.

S'adresser à Madame veuve SOUBRIÈRE, rue St-James, n° 3, à Cahors.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.